

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LAVLETTE TUDE DRONNE (16)
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Assainissement



*Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
prescrite le 16 décembre 2013, arrêtée le 27 juin 2019*

DOSSIER APPROUVÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président

L'assainissement

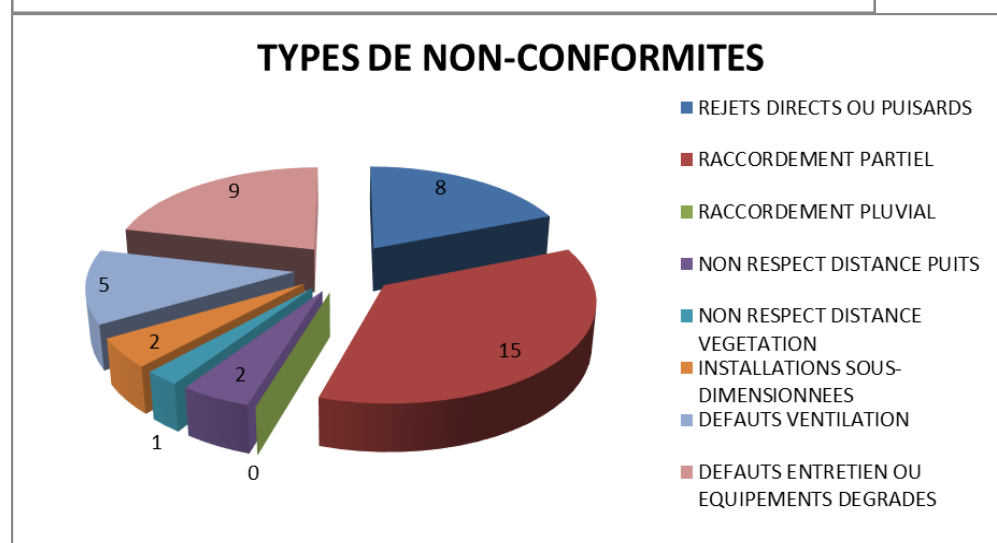
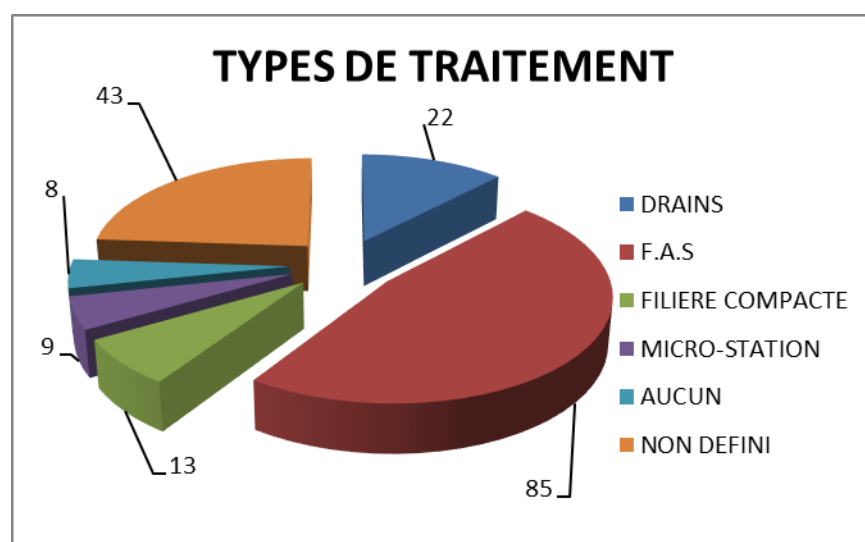
Les études de zonage d'assainissement ont été réalisées en 1998 sous la conduite de la DDAF. Elles ne semblent pas avoir donné lieu à une délibération et à une enquête publique. **Ainsi, les zones d'assainissement collectif définies à l'époque n'ont pas de caractère légal.** Parmi les communes du territoire, aucun document concernant les études de zonage de Chadurie et de Rougnac n'a été retrouvé. Pour les autres communes, **seules celles de Fouquebrune, Ronsenac, Rougnac et Villebois-la-Vallette bénéficient de systèmes d'assainissement collectif pour le bourg ou des villages.** Les projets d'assainissement collectif définis en 1998 pour les autres communes sont, au regard des évolutions techniques et réglementaires, obsolètes à ce jour. Toutefois, les cartes d'aptitude des sols réalisées lors de ces études fournissent des indications précieuses quant aux possibilités de traitement et d'infiltration des effluents par le sol et renseignent sur les filières à mettre en place.

> L'assainissement non collectif

Dans la plupart des situations, l'assainissement individuel est une solution de traitement des eaux usées efficace et économiquement plus intéressante dans les secteurs peu denses. Il convient toutefois de veiller à l'adéquation entre la surface disponible sur la parcelle, l'aptitude des sols à l'assainissement et la filière de traitement. Pour ce faire les propriétaires doivent se rapprocher du Service public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la compétence a été transférée à la Communauté de Commune, cette dernière ayant déléguée les contrôles des installations à l'entreprise Véolia.

Conformément à la réglementation, les contrôles systématiques de l'ensemble des installations sont en cours.

	Période	Contrôle de conception	Constat de conformité	Diagnostic de l'existant			Total contrôle	Reste à contrôler
				Conforme	Non conforme sans pollution	Non conforme avec risque de pollution		
Blanzaguet	2010-2015	26	21	34	40	9	109	0
Charmant	2010-2015	8	14	51	65	13	143	10
Chadurie	2013-2015	4	9	4	5	1	19	207
Chavenat	2010-2015	6	5	33	28	4	71	19
Combiers	2010-2015	13	11	16	48	4	81	8
Edon	2010-2015	12	14	62	53	8	137	0
Fouquebrune	2010-2015	25	21	84	47	25	181	54
Gardes-le-Pontaroux	2010-2015	14	18	18	12	2	50	31
Gurat	2010-2015	6	7	7	6	4	24	57
Juillaguet	2010-2015	14	13	15	25	4	58	10
Magnac-lavalette-Villars	2010-2015	23	17	76	42	11	152	18
Ronsenac	2010-2015	28	20	30	28	18	104	51
Rougnac	2010-2015	13	8	6	10	1	30	141
Vaux-Lavalette	2010-2015	5	5	1	2	1	9	46
Villebois-Lavalette	2010-2015	4	5	8	11	3	27	0



> Les systèmes d'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des 6 systèmes d'assainissement collectif implantés au sein du territoire communautaire :

Commune	Station d'épuration						
	Zone de collecte	Année	Capacité nominale (source : Charente-Eaux, 2019)	Charge entrante (source : Portail de l'assainissement collectif, 2019)	Charge résiduelle	Filière	Commentaire
FOUQUEBRUNE	Bourg	2010	350 EH	41 EH	309 EH	Filtre Planté de Roseaux	Eaux claires parasites
VILLEBOIS-LAVALLETTE	Bourg	2005	1400 EH	463 EH	937EH	Filtre Planté de Roseaux	Eaux claires parasites
RONSENAC	Bourg	1995	350 EH	123 EH	227 EH	Filtre Planté de Roseaux	
ROUGNAC	Chatenet	2000	65 EH	20 EH	45 EH	Filtre à sable	
	Bourg	2009	100 EH	40 EH	60 EH	Filtre Planté de Roseaux	
	Texier	2000	50 EH	35 EH	15 EH	Filtre à sable	